

AVIS PUBLIC

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance ordinaire tenue le 6 septembre 2022 à 19 h, le règlement suivant :

- Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2022 (RCA21-27002), afin de réduire les coûts associés aux projets d'habitation sociale développés par des organismes à but non lucratif et des coopératives (RCA21-27002-3).

PRENEZ EN OUTRE AVIS que le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 14 SEPTEMBRE 2022.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Annick Barsalou